

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 4 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre juillet à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CANET A., CARRION G., CECCANTI J.L., CONSONNI É., DEZÈRE J., GAGNOT Ph., GUIBERT Ch., LETOURNEUX F., LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C., TERTEREAU G.

Étaient absents excusés :

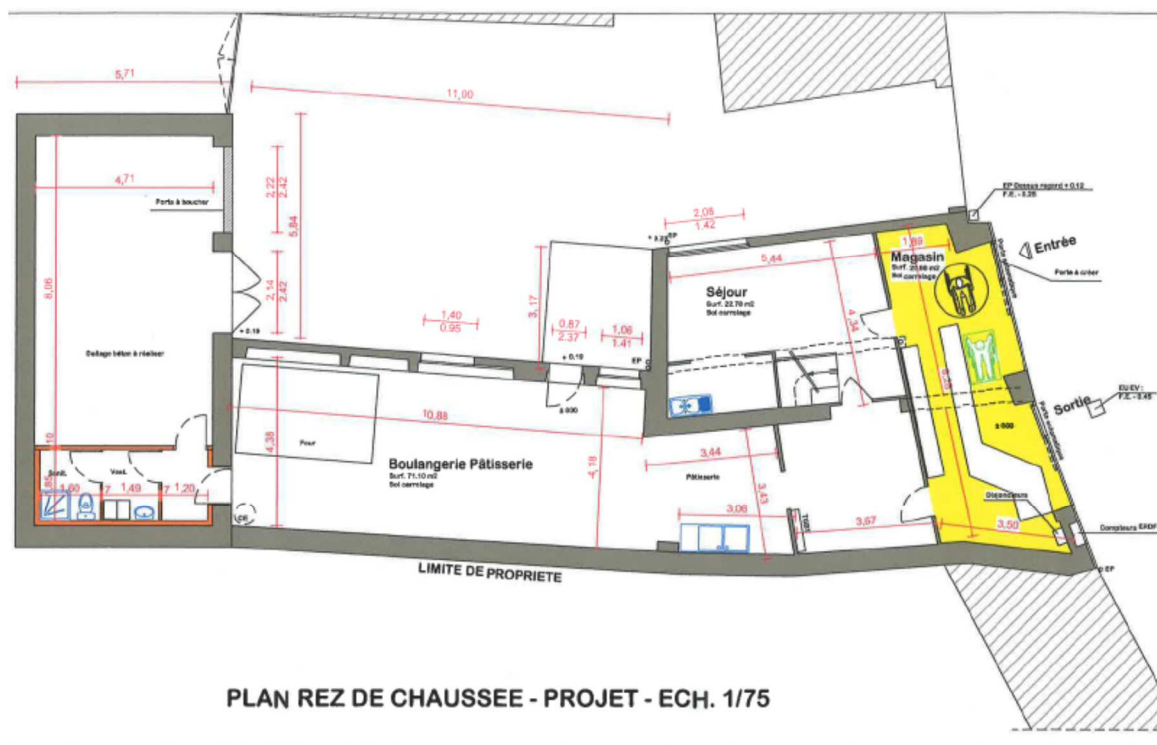
Michel LOUAZÉ donne procuration à Christelle DEROYE

Secrétaire : Aurélie CANET

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

1° - **BOULANGERIE :**

Nous vous présenterons en séance, l'étude de M. LUBIN de Beaumont sur Sarthe concernant les différents travaux à effectuer pour une mise aux normes de la boulangerie.



Nous souhaitons une mise en ligne du dossier de consultation des entreprises au plus tôt sur le site du Conseil Départemental, afin de commencer les travaux rapidement.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Un contact très sérieux est pris avec un couple de boulanger.

Des travaux seront réalisés et se limiteront au rez-de-chaussée et à la grange :

- deux portes en façade dont une coulissante,
- recul de la cloison pour agrandir le magasin,
- La grange sera bétonnée, une des portes sera condamnée,
- construction de sanitaire pour le personnel dans la grange.

Les boulangers se chargeront de l'étage, les services techniques rafraichiront la pièce de vie.

M. LUBIN, Maître d'œuvre, se charge de rédiger le règlement de consultation des entreprises pour une mise en ligne sur le site du Conseil Départemental le plus rapidement possible. Nous espérons un démarrage des travaux pour fin septembre-début octobre.

2° - EMPRUNT :

Nous vous demandons l'autorisation d'effectuer un emprunt de 150 000 €. Son remboursement correspondra au montant des loyers demandés aux futurs boulangers.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Un emprunt sera contracté à hauteur de 150 000 € qui correspondra au montant des travaux plus acquisition des murs. (Le remboursement de l'emprunt correspondra au montant des loyers).

La Commune conservera les garages ainsi que le local de l'autre côté de la cour.

Plusieurs banques ont été contactées. Nous reviendrons vers le Conseil Municipal en septembre.

3° - VOIRIE 2017 – GROUPEMENT DE COMMANDES :

Pour faciliter les procédures de marché et afin de contribuer à la réalisation d'économies sur les travaux, nous avons lancé un appel d'offres en commun avec les communes qui le souhaitaient (*ancien Pays Marollais et Maine 301*).

La Commune de Marolles les Braults a été désignée coordonnatrice du groupement de commandes ayant qualité pour réceptionner les offres.

Communes concernées : Dangeul – Moncé-en-Saosnois – Mézières-sur-Ponthouin – René – Marolles-les-Braults – Beaufay – Bonnétable – Briosnes-les-Sables – Saint Georges du Rosay.

Chaque commune sera responsable de son marché.

Ouverture des plis : **lundi 3 juillet 2017**

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

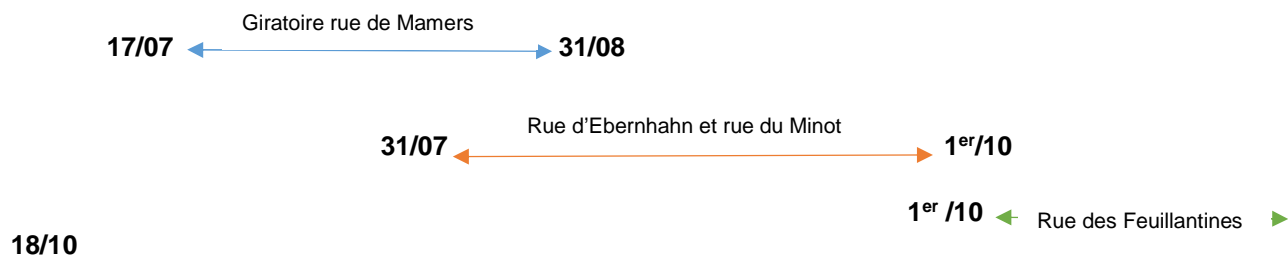
La Commune de Marolles-les-Braults a été porteuse du projet de groupement de commandes. Trois entreprises ont répondu à cet appel d'offres.

M. Emmanuel RAY (Technicien de la Communauté de Communes Mains-Saosnois) est chargé d'analyser les offres.

M. LEFEBVRE, Maire de Marolles-les-Braults est autorisé à signer le marché. Chaque commune étant chargée de vérifier ses travaux et de régler ses factures.

4° - GIRATOIRE ROUTE DE MAMERS :

Les travaux débiteront **lundi 17 juillet** par le giratoire route de Mamers et se termineront la semaine 42 (18 octobre) par la rue des Feuillantines.



Montant global des travaux qui seront réalisés par l'Entreprise Eiffage : 581 170. 75 € HT

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Afin de pouvoir effectuer au mieux ces travaux et dans le souci de créer le moins de gêne possible, la rue du Docteur Paul Chevalier et le boulevard de la Gare seront ouverts à la circulation (*enrobé provisoire*) en attendant la réfection finale de la voie et des trottoirs.

5° - ARRÊTÉ TROTTOIRS :

Afin de maintenir une commune propre, sans utilisation de produits phytosanitaires, nous demandons à la population de nettoyer les trottoirs devant chez eux.

Voici l'arrêté :

Arrêté n° 2017-06/12

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L2212-2 et L2122-28-1°,

Vu le Code Pénal et notamment les articles 131-13 et R610-5 qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental de la Sarthe,

Considérant que l'entretien de voies publiques est nécessaire pour maintenir la Commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants sans le concours des habitants,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans toutes les rues, les propriétaires ou le cas échéant, les locataires sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété.

Article 2^e : les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales.

Article 3^e : Par temps de neige, les propriétaires ou locataires sont tenus de dégager un passage sur le trottoir devant leur propriété.

Article 4^e : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marolles-les-Braults,

- Les Service Techniques de la Commune de Marolles-les-Braults,

- l'Agence Technique Départementale de (*pour information*),

Fait à Marolles-les-Braults, le vingt-sept juin deux mille dix-sept, pour valoir et servir ce que de droit.

Jean-Michel LEFEBVRE,
Maire de Marolles-les-Braults,

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Un Conseiller Municipal pense que certaines personnes ne pourront pas entretenir leur trottoir. M. LEFEBVRE rappelle que les services techniques feront leur travail comme avant mais qu'un acte de civisme est demandé aux usagers.

6° - POINT SUR LES T.A.P. :

Le décret est paru le 27 juin 2017, autorisant les Communes à repasser à la semaine des 4 jours si elles le souhaitent.

Conformément au dernier Conseil et après le vote des Conseils d'École (*maternelle et élémentaire*), nous vous proposons que la Commune de Marolles les Braults reste à la semaine des 4.5 jours avec maintien des TAP pour l'année scolaire 2017 -2018.

Une réflexion sera menée pendant l'année scolaire 2017-2018 en concertation avec les parents et les équipes enseignantes.

Pour l'année scolaire à venir nous avons également recruté une intervenante en théâtre et un intervenant en tennis de table. Les autres intervenants sont d'accord pour repartir.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal entérine la décision prise lors du Conseil Municipal de juin sur les T.A.P., en accord avec l'équipe enseignante, l'organisation de la semaine scolaire reste à 4,5 jours pour l'année 2017-2018.

Nous ne connaissons pas pour l'instant l'avenir du fonds d'amorçage (aide de l'État de 50 €/enfant).

Le Conseil Municipal évoque la possibilité de facturer les T.A.P. aux Communes des enfants extérieurs à Marolles.

Une activité récréa-contes sera mise en place par une professionnelle sur les périodes 3 et 4 pour un groupe de grands avec un spectacle retraçant leur travail le 12 avril 2018.

Cette professionnelle interviendra également sur Mamers et Bonnétable.

7° - **CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES du 26 juin 2017 :**

**COMPTE-RENDU
du 27 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept juin à dix-sept heures, s'est réuni le Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de Marolles-les-Braults.

Étaient présents : Clémence CONSONNI, Charly GUILLOIS, Katsumi Reine GRIGNON, Yanis HADDAK, Loris GALAIS, Matthew HEUZARD, Océana HUBERT, Léa DERENNE, Mathéo TISON, Julie LABINAL, Paul TERTEREAU, Malo LE COGUIC.

Était absent : Jordan FAGOT.

Les Élus ont reçu les informations suivantes concernant les Commissions : Environnement, Solidarité, Loisirs et Sports.

1° - **COMMISSION ENVIRONNEMENT :**

Suite aux décisions prises lors du dernier Conseil Municipal des Jeunes, il a été prévu :

- La rénovation de 4 bancs qui entoure l'aire de jeux (*ponçage, et peinture*)
Nous avons besoin de 4 élus du Conseil Municipal des Jeunes au maximum, n'hésitez pas à nous contacter pour prévoir une date.

2° - **LA COMMISSION SOLIDARITÉ :**

En concertation avec l'animatrice de la Maison de Retraite et en accord avec ce qui avait été décidé lors du dernier Conseil Municipal des Jeunes, un planning a été établi pour les après-midi jeux avec les résidents soit une fois par trimestre le mercredi de 14 h 30 à 16 h 00. (voir les dates ci-dessous).

Les dates :

- Mercredi 11 octobre 2017
- Mercredi 17 janvier 2018
- Mercredi 21 mars 2018

⇒ Pique-nique prévu le mercredi 12 juillet en compagnie des résidents de la Maison de Retraite sur le terrain situé derrière l'établissement.

Le mardi 25 juillet, est également prévu un après-midi jeux avec les résidents de la Maison de Retraite en partenariat avec la bibliothèque municipale.

3° - **LA COMMISSION LOISIRS ET SPORTS :**

Réunion jeudi 6 juillet à 19H30 avec le Président du club de handball Nord-Sarthe, venez nombreux si vous souhaitez la mise en place de cette activité.

Un City Parc est à l'étude, les activités football, basket, handball pourront y être pratiquées. Une option badminton et « paddle » peut y être intégrée. Le gazon synthétique est recommandé pour le terrain.

Tournoi de foot :

La présidente de la section Football du SCM est d'accord pour organiser un tournoi jeunes scolaires avec la participation d'autres Communes.

Définir les règles ainsi que le nombre d'équipes et qui peut y participer.

Hors commission : Dimanche 6 août fête de la Libération à 11 h devant la Mairie.

Une information sur les « Incontournables » a été distribuée aux enfants pour leur faire part de toutes les animations qui ont lieu sur Marolles-les-Braults pendant l'été.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les bancs autour des jeux vont être démontés, poncés, les jeunes seront mis à contribution pour les peindre. Nous attendons leur disponibilité pour organiser cette journée « peinture ».

Organisation d'un tournoi football : Possibilité d'ouvrir ce tournoi à tous les jeunes scolaires (licenciés ou pas). Il va falloir prévoir des lots pour les gagnants.

8° - QUESTIONS DIVERSES :

☞ *Lecture de lettre de Mme FOUQUERAY concernant les arbres et le manque de places rue de la Longeraie.*

Le Conseil Municipal estime qu'il y a assez de places, que les arbres sont taillés et qu'ils ne seront pas abattus.

☞ *Montant de la D.E.T.R. 2017 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 45 176 € pour la rénovation de la Maison des Associations.*

☞ *Cinéambul :*

Présence obligatoire d'une personne pour monter le matériel. Dans le cas contraire, « Cinéambul » ne se déplacera plus. Nous étudions une autre possibilité.

☞ *Un Conseiller Municipal s'interroge sur la venue ou pas d'un nouveau kinésithérapeute sur Marolles après le départ de M. RAMONNET.*

M. RAMONNET a engagé des recherches depuis plusieurs années, sans aucune concrétisation.

La Communauté de Communes Maine-Saosnois a été saisie, puisque c'est une compétence intercommunale, mais il existe un réel déficit de médecins sur notre bassin de vie.

Un kinésithérapeute de Bonnétable assure des visites à la Maison de Retraite, mais nous avons un réel besoin de kinésithérapeute sur Marolles-les-Braults.

☞ *M. Philippe GAGNOT, président du Centre Culturel, remercie la Commune pour le prêt de matériel pour la soirée Théâtre au Val.*

Prochain Conseil Municipal le 5 septembre 2017

